



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

Le lundi 26 septembre 2022 à 20 H 00 le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Nadège COURCHÉ, Maire.

Présents :

Mme COURCHÉ,
Mmes ALEXANDRE-LEMESLE, LABBÉ, MAQUET (en distanciel), MOREL, TASSERIE
Messieurs CERTAIN, COURSEAU, DUSZA, LEFEBVRE, RAIMBOURG, TSJOEN.

Absents :

Monsieur ANTONIOLI
Madame SADOU, qui donne procuration à Monsieur DUSZA
Madame VEERAYEN, qui donne procuration à Monsieur CERTAIN

Le compte-rendu de la réunion précédente a été adopté à l'unanimité.

Monsieur Patrick CERTAIN a été nommé secrétaire de séance.

Avant de commencer la réunion, Madame le Maire demande si les membres du conseil municipal acceptent de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Avance de frais à rembourser à Madame COURCHÉ lors de la sortie au Sénat
- Devis INITIO pour l'informatique école
- Nomination d'un correspondant incendie et secours
- Emploi service civique

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable.

D'autre part, les points suivants ont été retirés de l'ordre du jour :

- Nouvelle comptabilité CCAS
- Chaises salle omnisport

ORDRE DU JOUR

- Présentation du plan Vélo La Remuée/St Romain
- Implantation de haies et jachères fleuries sur l'aire de la Sittelle
- Programme des animations de fin d'années (Halloween et Noël)
- Ecole Henri Des : présentation des plans
- Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- Rapport FOR&TEC – levée partielle de l'indice de cavité
- Renouvellement contrat poste agent technique
- Mise en service de la borne pour l'affichage légale et son fonctionnement
- Devis
 - ADELYA : sèche main électrique
 - KDS / DPI INFORMATIQUE : remise en fonction informatique école
- Questions diverses

I – PRESENTATION DU PLAN VELO LA REMUÉE / SAINT-ROMAIN-DE COLBOSC

Madame MOREL explique aux membres du conseil municipal que la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole a mis en place un « Plan vélo », validés par les membres communautaires.

Le plan est de créer des boucles à vélo dans chaque commune en réhabilitant des chemins ruraux déjà existants, sur le principe de chemins partagés (avec les tracteurs agricoles, les quads, les chevaux, les randonneurs).

La boucle de la Remuée partirait de la rue des Grives pour rejoindre le chemin rural menant à Saint-Romain-de-Colbosc.

Les travaux devraient normalement débiter en août 2023.

En attendant, il reste quelques points à éclaircir, à savoir :

- Quel type d'enrobé utiliser ?
- Sécurité au carrefour
- Utilisation par les tracteurs agricoles (en effet, les agriculteurs empruntent ces chemins ruraux pour accéder à leur parcelle agricole).

II – IMPLANTATION DE HAIES ET JACHERES FLEURIES SUR L'AIRE DE LA SITELLE

La Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole, en concertation avec le CAUE, propose d'adhérer au projet « Carbo Local » qui consiste à demander à des sociétés alentours de prendre en charge partiellement ou complètement l'implantation de haies sur la commune, réduisant ainsi leur empreinte carbone.

La Remuée pourrait ainsi planter des haies sur l'aire de loisirs de la Sitelle.

La Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole propose, sur les conseils du CAUE, de planter des haies, qui demandent peu d'entretien, en basses tiges, sur l'aire de la Sitelle, côtés NORD/EST/OUEST, et une jachère fleurie le long de la clôtures, côté animaux.

Le dossier est à rendre pour mi-octobre.

Les membres du conseil municipal adhèrent à ce projet.

III – PROGRAMME DES ANIMATIONS DE LA COMMUNE

Concernant le Vin d'Honneur du 11 novembre prochain, il a été demandé à l'école de participer et de demander aux enfants de chanter. La mairie est en attente de réponse.

Concernant le repas des Aînés, deux formules sont de nouveau proposées (Le COVID n'ayant pas permis l'an passé de se réunir) :

- Le colis : il sera distribué au restaurant scolaire à l'occasion d'un cocktail déjeunatoire le 17 décembre prochain.
- Ou le repas : les recherches pour trouver un restaurant sont en cours.

Déambulation Halloween	Vendredi 28 octobre 2022	18h	Déambulation costumée Flashmob départ lotissement des Camélias, salle omnisport, mairie Soupe à la citrouille et cake à la carotte ?
Cérémonie du 11 Novembre et remise des médailles du travail	Vendredi 11 novembre	10h45	Monument aux morts Participation de l'école ? En attente de réponse
Repas des aînés	Dimanche 11 décembre	12h	Lieu à définir
Noël des aînés	Samedi 17 décembre	11h30 /14h	Cocktail déjeunatoire (restaurant scolaire) Animation par le magicien Bidule Distribution des colis gourmands
Noël des enfants	Samedi 17 décembre	16h/17h30	Spectacle de magie avec le magicien Bidule (salle omnisport) Distribution des livres Gouter
Vœux du maire et son équipe	Janvier		
Fête du Printemps	Dimanche 2 avril	Journée	Journée sportive, ludique et marché aux plantes le matin avec restauration sur place. Place aux associations du village pour démonstration.
Cérémonie du 8 mai	Lundi 8 mai	11h	
Bal du 13 juillet	Jeudi 13 juillet	18h et soirée	Soirée dansante sur l'aire de la Sittelle avec un parquet en bois installé pour l'occasion. Participation des pompiers

A ces dates s'ajoutent les manifestations organisées par le Havre Seine Métropole : Cinétoile, spectacle vivant et SUPERLOVE dans l'été.

IV – ECOLE HENRI DÈS : PRESENTATION DES PLANS

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal optent pour la version B.

V – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES) – DELIBERATION N° 36-2022

Suite au transfert de charges à la Communauté Urbaine, La C.L.E.C.T doit rendre un rapport qui soit être soumis à l’approbation des conseillers municipaux des communes membres. Les membres du conseil municipal doivent délibérer sur l’ensemble des rapports (même si la Remuée n’est pas forcément concernée), à savoir :

- Synthèses des charges actuellement transférées (lors de la cession du 13/09/2019)
- Évaluation des charges transférées (4 dossiers)
- Synthèse des transferts de charges (évalués lors de la cession du 17/06/2022) et calcul des attributions de compensation de communes au titre de 2022

Synthèse des charges transférées à la CU (en date du 13/09/2019) :

- | | |
|--|------------------|
| - Service Départemental Incendie et Secours : | 18 292.00 euros |
| - Voirie (fonctionnement) : | 5 319,00 euros |
| - Voirie (investissement) : | 13 304,00 euros |
| - Fourniture scolaires et sorties pédagogiques : | - 2 910,00 euros |

Soit au total	37 005.00 euros
---------------	-----------------

Evaluation des charges transférées :

Sont concernées les communes de Saint-Romain-de-Colbosc, d’Epouville, et du Havre.

Synthèse des transferts de charges et calcul des attributions de compensation

- Synthèse des transferts de charges à la Remuée : zéro euro
- Attribution de compensation prévisionnelle 2022 à la Remuée : 47 058.80 euros

Les membres du conseil municipal approuvent avec 14 voix pour dont 2 procurations, le rapport et les conclusions rendus par la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées.

VI- RAPPORT FOR&TEC — DELIBERATION N°37-2022

Après en avoir délibéré, suite au rapport FOR&TEC et au vu des conclusions de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, de Rouen, les membres du conseil municipal acceptent de lever l'indice 27b-4 en tant que parcelle napoléonienne ainsi que son périmètre de sécurité mais il conviendra de préconiser un décapage en cas de future construction au droit de cette parcelle. Il conviendra également de créer de nouveaux indices au droit des 3 autres anomalies (n° 1, 2 et 3), comme figuré sur le plan en page 8 du rapport de janvier (76714/18).

VII- RENOUELEMENT CONTRAT AGENT POSTE AGENT TECHNIQUE – DÉLIBERATION N°38 - 2022

Les membres du conseil municipal acceptent avec 14 voix pour dont 2 procurations de renouveler le contrat concernant le poste d'agent technique.

VIII – MISE EN SERVICE DE LA BORNE D'INFORMATION

Monsieur TSJOEN informe les membres du conseil municipal qu'une borne informatique a été mise en place à la mairie afin de diffuser les informations suivantes : flash info, actualité, agenda, démarches administratives, affichages obligatoires (arrêtés préfectoraux, arrêtés d'urbanisme...).

Monsieur TSJOEN rappelle aussi aux conseillers municipaux qu'il existe la plateforme CEDRALIS dont le but est de prévenir la population sur les risques majeurs qui pourraient subvenir. Il suffit de s'inscrire sur la plate -forme et en cas de risques majeurs les personnes sont averties.

IX – DEVIS

- Pose de sèches main à l'école :
- Devis Adelya : 676.06 euros TTC

Les membres du conseil municipal décident de ne pas donner suite.

- Remise ne fonction et nettoyage informatique à l'école : - Délibération n° 39-2022

Société informatique	Désignation			Montant	
	Nettoyage	Wifi	Nouveau PC pour Mmes Lerible et Dégenetais (à partir d'anciens PC)	HT	TTC
KDS	X			820.00	984.00
DPI INFORMATIQUE	X	X		1 786.00	2 144.02
INITIO	X	X	X	1 190.00	1 434.00

Après en avoir délibéré, au vu des prestations proposées, les membres du conseil municipal décident avec 14 voix pour, dont deux procurations de choisir INITIO, pour un montant de 1 434.00 euros TTC.

XI- DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS – DELIBERATION N° 41-2022

Monsieur TSJOEN se propose comme correspondant incendie et secours.

Les membres du conseil municipal acceptent avec 14 voix pour, dont deux procurations.

XII – CREATION EMPLOI D'UN SERVICE CIVIQUE – DÉLIBÉRATION N° 42-2022

Condition pour un service civique :

- Jeune de 16 à 25 ans (30 ans si handicap)
- Mission de 6 à 12 mois (non renouvelable) – aussi 1 jeune ne peut avoir qu'1 seul service civique dans sa vie
- Contrat de 24 h minimum, max 35 h
- Ne pas être un emploi réalisé par un salarié : doit être une nouvelle fonction. Ici accompagnement à l'entrée et sortie école. Voir si d'autres missions peuvent être proposées pour compléter :

- Auprès des enfants : aide aux devoirs, mise en place du tri, présentation de la commune, des infrastructures, de la réglementation, des activités ...
 - Personnes âgées : aller à leur rencontre, écouter leurs besoins, les encourager à participer aux activités de la commune...
- Rémunération fixe : 600,94 euros par mois : 489,59 € payé par l'état et 111,35 € payé par la commune
 - Si la personne est recrutée pour 24 h annualisées et ne travaille que durant le temps scolaire, elle devra faire 34,67 heures par semaines durant les semaines scolaires

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont validé la proposition de Madame le Maire de recourir à l'emploi d'un service civique, avec 14 voix pour, dont deux procurations, et la charge d'élaborer le dossier de création d'un emploi service civique selon les dispositions en vigueur, pour une mission d'intérêt général auprès des enfants et des aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres du conseil municipal se séparent à 21h42.